

# L'inform'elles

Le bulletin d'information des femmes de la FEESP

Le Comité de la condition féminine de la FEESP-CSN va à la rencontre de femmes qui exercent des métiers non traditionnels dans différents secteurs d'activités. Dans ce numéro spécial du journal L'inform'elles, la parole est aux agentes de la paix en services correctionnels.

## TRAVAILLER EN PRISON ET ÊTRE UNE FEMME

### D'hier à aujourd'hui

Des femmes ont toujours travaillé dans les Services correctionnels du Québec. Peu nombreuses, leurs fonctions se limitaient à être en charge des femmes incarcérées. Rappelons-nous qu'elles ne pouvaient pas travailler dans les prisons pour hommes.

À l'époque, on les surnommait les matrones. Ce terme, loin d'être flatteur, réfère, selon le dictionnaire Larousse à des femmes imposantes aux manières souvent vulgaires qui exercent une certaine autorité. Le terme a changé avec les époques et a évolué avec la présence grandissante des femmes dans les centres de détention.

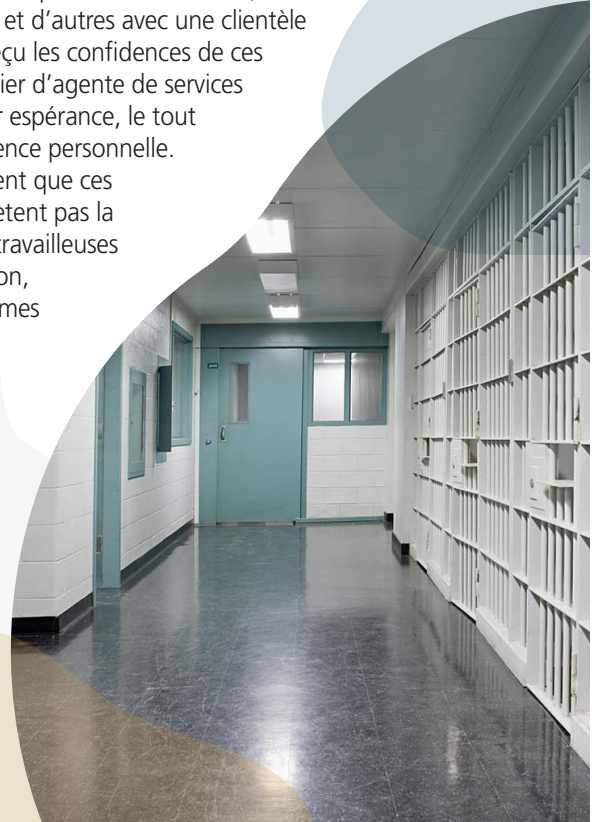
C'est avec le courant féministe des années 80 visant l'égalité des sexes dans l'éducation et dans les milieux de travail que les Services correctionnels se sont davantage ouverts à la présence des femmes en détention. Effectivement, c'est dans ces années qu'il y a eu un début d'intégration des femmes dans les établissements de détention à travers le Québec. Dans les années 90, les femmes sont entrées massivement dans les Services correctionnels. Aujourd'hui, la parité est atteinte depuis plusieurs années. Les femmes sont même majoritaires dans certains centres du Québec.

## Le métier d'agente de services correctionnels

Lorsque l'on parle de détenus, prisons, interventions aux citoyens, l'image qui nous vient en tête est celle d'hommes qui affrontent la réalité carcérale. Dans l'imaginaire collectif, les femmes sont encore aujourd'hui limitées à des rôles dans des centres pour femmes alors que dans les faits la mixité est partout à travers le Québec autant dans les grands centres de détention que dans les petits.

Le comité a interviewé cinq femmes de grands et petits centres de détention répartis sur le territoire québécois. Pour préserver leur anonymat et assurer leur sécurité, nous identifierons les participantes par leurs initiales. Le profil des interviewées est varié : certaines sont déjà à la retraite tandis que d'autres sont encore actives au travail, depuis plus ou moins longtemps.

Certaines ne travaillent qu'avec des hommes, d'autres qu'avec des femmes et d'autres avec une clientèle mixte. Le comité a reçu les confidences de ces femmes sur leur métier d'agente de services correctionnels et leur espérance, le tout teinté de leur expérience personnelle. Le comité est conscient que ces témoignages ne reflètent pas la réalité de toutes les travailleuses en centre de détention, mais nous nous sommes efforcées d'explorer différents contextes afin de vous exposer à petite échelle ce que peut être le quotidien d'une agente des services correctionnels.



## « On a notre place autant que les hommes » C.D.

Pour chaque entrevue, plusieurs thèmes ont été abordés : la carrière (leurs relations avec leurs confrères masculins, et avec la population carcérale, les interventions, les avancements de carrière), la vie personnelle, la vie syndicale et leurs espoirs pour le futur. Nous étions curieuses de connaître ce métier non traditionnel et la vision de ces femmes. Nous avons pris conscience que ces femmes ont volontairement choisi les services correctionnels, pour des raisons différentes. Certaines recherchaient une stabilité d'emploi, tandis que d'autres ont choisi le métier de façon éclairée. Certaines ont pris cette porte d'entrée que sont les Services correctionnels du Québec en pensant pouvoir évoluer au sein des différents ministères, mais elles ont fini par rester par passion et amour du métier.

L'agente C.D. indique que c'est le film *La ligne verte* qui, très jeune, a fait naître son désir de travailler en détention.

F.B. nous raconte une anecdote concernant les vestiaires dans l'établissement où elle travaillait à ses débuts. Cet établissement n'avait pas les installations nécessaires pour l'accueillir, elle, une femme. On lui avait donc fait un « vestiaire » isolé avec des casiers que ses confrères masculins ne manquaient pas de pousser pour la déranger. Notons ici que le milieu carcéral n'avait pas prévu l'arrivée de femmes au sein de ses rangs.

Pour certaines, l'intégration a été facile tandis que d'autres ont rencontré des difficultés, notamment les femmes avec plus d'ancienneté.

F.B. mentionne que dans les années 80, travailler avec des hommes sur une base individuelle était facile, mais la dynamique changeait radicalement lorsqu'ils étaient en groupe. Des hommes regroupés pouvaient être parfois réfractaires à la présence de femmes. Cependant, dès que les agentes montraient de quoi elles étaient capables, la différence se faisait sentir et l'intégration se faisait enfin. Certains collègues masculins ont tenté d'exclure les femmes de tâches spécifiques, car ils ne désiraient pas travailler avec elles. Ce fut le cas de G.M. au début de sa carrière, dans les années 90, lorsqu'elle a été affectée aux transports de détenus pour des comparutions ou des rendez-vous médicaux. Sa détermination a fait en sorte de leur tenir tête en répondant simplement à ses détracteurs « vous avez juste à rester en détention ».

Le caractère est d'une importance capitale pour les femmes qui travaillent dans les centres de détention, autant dans les relations avec les autres agents qu'avec les personnes incarcérées. Les plus jeunes en âge ou en ancienneté mentionnent qu'elles ne sentent pas de différences avec leurs confrères masculins ou féminins dans leur intégration au travail ou leurs relations professionnelles. La reconnaissance du travail des femmes avait déjà été établie par les pionnières. Les nouvelles agentes de services correctionnelles ressentent davantage la pression d'être la nouvelle recrue que celle d'être une femme qui travaille en centre de détention.

C.D. mentionne parfois ressentir une forme de misogynie dans les remarques des plus vieux agents, étant une agente avec moins d'ancienneté. Un gestionnaire a même déjà dit en sa présence « qu'il manquait de viande sur le plancher », sous-entendant qu'il n'y avait pas assez de muscles (donc d'hommes) et trop de femmes. Dans ces cas-là, les agentes rencontrées parlent de « vieux gardes », qui ne forment heureusement qu'une minorité. Cette catégorie tend à diminuer.





## La différence entre les hommes et femmes incarcérés

Les agentes qui ont travaillé tant avec les détenus masculins que les détenues féminines affirment qu'il existe des différences dans le travail avec ces deux groupes. Selon elles, les femmes incarcérées ne réagissent pas toujours de la même façon que les hommes incarcérés. Par exemple, on rapporte que les femmes sont plus émotives que les hommes. Leurs émotions ont souvent une influence directe sur leurs agissements. Dans ces cas-là, les détenues ont tendance à attaquer les agentes de services correctionnels, autant physiquement que verbalement. Du côté des détenus masculins, les agentes ne subissent pas autant d'agressions. Plusieurs expliquent cette différence de comportement de deux façons : par le physique généralement plus délicat d'une femme comparativement à celui d'un homme et par le fait que les incarcérées féminines pensent avoir le dessus physiquement sur les agentes. Elles les attaquent en choisissant la plus faible du groupe d'agentes. Les détenus masculins, eux, visent l'agent qu'ils considèrent le plus fort afin de démontrer leur force devant tout le monde. Essentiellement, c'est un combat de testostérone ! C.D. qualifie alors les détenus qui agissent ainsi de « coqs ».

Chacune abonde dans le sens qu'une intervention faite par une agente est des plus salutaires pour désamorcer une situation envenimée, et ce, avant toute intervention physique. La présence des femmes a eu un impact positif sur la diminution des agressions sur les agents et sur les interactions avec la population carcérale. Il reste tout de même une certaine discrimination lors d'interventions physiques.

C.T. a dû faire quelques interventions auprès de ses gestionnaires pour avoir la place qui lui était due. Elle a remarqué que souvent un agent qui était présent lors des interventions tassait une femme pour prendre les devants. H.C. mentionne certaines situations qu'elle a vécues où son gestionnaire la remplaçait par un homme sur des interventions planifiées, mais elle n'a jamais senti de pression de la part de ses collègues masculins. Toutes les interviewées affirment être intervenues lorsque nécessaire. Certaines ont eu le sentiment de devoir faire leurs preuves lors d'interventions, mais encore une fois leur ténacité a fait la différence.

Toutes considèrent qu'être une femme ne nuit pas à l'avancement de carrière. Les compétences sont plus importantes que le genre. Certaines n'ont jamais eu le désir de gravir les échelons et se sont épanouies à l'extérieur du travail. C.T. apporte une nuance sur la présence de cadre intérim féminin ayant peu d'expérience. Il arrive que des agents mettent en doute une promotion obtenue par une agente de la paix en services correctionnels : ils laissent entendre que cet avancement a été obtenu davantage par des faveurs sexuelles que par leurs compétences. Il y a selon elle encore du travail à faire à ce niveau-là.

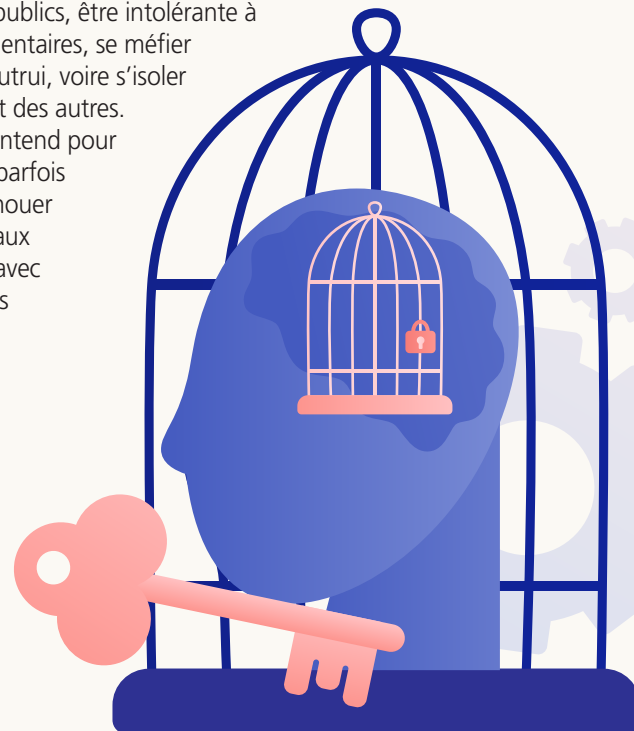
## « J'ai transposé la prison dans ma vie personnelle et sociale » C. T.

Deux mots reviennent souvent lorsqu'on aborde le sujet de la vie personnelle : Adaptation et changement. F.B., première agente enceinte de son centre de détention dans les années 80 a tracé, bien malgré elle, le chemin pour les autres femmes. Elle a reçu le soutien de ses confrères masculins, pour assurer sa sécurité et pour mettre en place une procédure sécuritaire pour les agentes enceintes. Les horaires n'ont pas été un enjeu pour elle qui a eu la chance de travailler sur un quart de jour. Elle concède néanmoins que le travail pendant les fins de semaine est moins évident pour celles qui ont une famille. C.D. qui n'a pas d'enfants constate, elle, que ce n'est pas facile pour ses consœurs qui doivent jongler avec les horaires atypiques, les heures supplémentaires obligatoires, la rigidité du système, etc.

Particularité régionale : il est plus fréquent de croiser des ex-détenus ou des condamnés qui purgent leur peine à temps partiel dans les petites villes que dans les grands centres. G. M. ajoute qu'elle a déjà reçu des appels à la maison de la part de détenus il y a plusieurs années. Ce qui ressort c'est que le comportement adopté par les agentes à l'intérieur des murs est garant de la réaction des ex-détenus à l'extérieur des murs.

Plusieurs agentes célibataires sont prudentes lorsque vient le temps d'intégrer un nouveau conjoint dans leur vie. Des questions d'éthique entrent ici en jeu. D'ailleurs, les couples entre agents sont nombreux. La connaissance du milieu de travail devient un atout dans une relation. Malgré cela, certaines agentes ont besoin de sortir du milieu carcéral pour leur bien-être.

Certaines constatent que leur comportement change avec leur entourage : répondre plus sèchement, être hyper vigilante dans les lieux publics, être intolérante à certains commentaires, se méfier davantage d'autrui, voire s'isoler volontairement des autres. La majorité s'entend pour dire que c'est parfois plus facile de nouer des liens amicaux ou amoureux avec d'autres agents parce qu'ils connaissent la vie entre les murs.



## « Ça ne me dérangeait pas que le boss ne m'aime pas la face » G.M.

Parmi les femmes quelques-unes se sont impliquées dans leur syndicat local. Leur but est de donner une voix aux agents qui parfois ne sont pas à l'aise de parler. Certaines le font pour que leur établissement ne soit pas mis sous tutelle, c'est à dire, lorsqu'il n'y a pas d'exécutif syndical local. C.D. constate que lors de rassemblement national de son syndicat, il y a plus d'hommes, mais ce n'est pas le cas dans son syndicat local qui compte autant d'hommes que de femmes. G.M. pense que les femmes s'impliquent moins dans leur syndicat local, car elles doivent jongler avec la conciliation travail et famille. Il n'en demeure pas moins que l'exécutif national du SAPSCQ-CSN est à parité depuis 2022.

## « Être agente des services correctionnels est un métier aussi noble qu'être policière ou éducatrice en garderie » H. C.

Toutes s'entendent pour dire que la femme a sa place dans les centres de détention. Les pionnières ont ouvert la voie et permis aux nouvelles agentes de bien s'intégrer et ces dernières feront la même chose pour les prochaines. Quelques souhaits : le respect de soi, le respect de leur compétence, le respect de leur milieu de travail, le respect de leur choix de carrière, une plus grande reconnaissance de la part du public, une plus grande implication des femmes dans les équipes d'intervention spécialisée tout en respectant leur capacité. Une plus grande implication selon leurs compétences spécifiques.

## « C'était difficile de se faire admettre dans le boys club » F.B.

Lors des entrevues, nous nous sommes rendues compte que ces femmes avaient toutes un point en commun : la passion de leur métier. Les entrevues d'une heure auraient pu durer des heures. Nous avons eu la chance d'interroger deux femmes qui sont maintenant à leur retraite, ce qui nous a permis d'avoir leur vision de l'évolution du métier d'agente des services correctionnels. Nous avons aussi parlé à une agente presque en fin de carrière qui a vu l'arrivée de changements majeurs au sein des politiques du ministère de la Sécurité publique et qui a su s'adapter avec brio. Sans compter le regard neuf des deux jeunes femmes qui commencent leur carrière. Ces femmes ont su s'acclimater à ce monde à prédominance masculine, avec une vision optimiste que dans l'avenir, la pérennité de la présence des femmes serait assurée.

*Le comité remercie F.B., G.M., H.C., C.T., et C.D. d'avoir donné de leur temps pour que les membres de la FEESP puissent découvrir et mieux connaître la réalité des agentes en services correctionnels.*

Entrevues réalisées par **Amélie Benoit** et **Isabelle Legault**  
Rédaction : **Isabelle Legault**



Pour souligner son 35<sup>e</sup> anniversaire, le SAPSCQ-CSN a publié un livre : **Partager les murs** : 50 ans d'histoire syndicale des agentes et agents de la paix en services correctionnels

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3529412>

## CONSEIL FÉDÉRAL

Le Comité de la condition féminine vous invite au conseil fédéral qui aura lieu à l'Hôtel le Victorin les 2, 3 et 4 mai 2023. La fédération encourage une représentation équitable des femmes dans les instances et dans votre délégation; il est important d'y participer en grand nombre. C'EST UN RENDEZ-VOUS ! Pour plus d'informations, cliquez sur le lien Conseil-fédéral-2023



### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU COMITÉ

**Amélie Benoit**  
Présidente du comité et membre du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières

**Isabelle Legault**  
Membre du comité et membre du SAPSCQ-CSN

**Annick Primeau**  
Membre du comité et membre du Syndicat du personnel de soutien scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSN)

**Stéphanie Gratton**  
Responsable politique

**Sandrine Dessureault**  
Conseillère syndicale

**Isabelle Bédard**  
Employée de bureau

Pour faire partie du Réseau-femmes FEESP

et recevoir le bulletin *L'inform'elles*

Contactez **Isabelle Bédard**  
514 598-2231 ou [isabelle.bedard@csn.qc.ca](mailto:isabelle.bedard@csn.qc.ca)

**VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SONT LES BIENVENUS.**